



Notice scientifique

La construction européenne et les citoyens : une chronologie

MICHEL CATALA, 2023

1/ LA NAISSANCE DES COMMUNAUTÉS POUR UNIR LES PEUPLES EUROPÉENS		
10 mai 1948	Manifeste aux Européens Proclamation à la clôture du Congrès de La Haye.	<i>« (...) La vocation de l'Europe se définit clairement. Elle est d'unir ses peuples selon leur vrai génie, qui est celui de la diversité et dans les conditions du vingtième siècle, qui sont celles de la communauté, afin d'ouvrir au monde la voie qu'il cherche, la voie des libertés organisées. Elle est de ranimer ses pouvoirs d'invention, pour la défense et pour l'illustration des droits et des devoirs de la personne humaine, dont, malgré toutes ses infidélités, l'Europe demeure aux yeux du monde le grand témoin. »</i>
9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, appelant à la mise en commun des productions française et allemande de charbon et d'acier.	<i>« La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »</i>
18 avril 1951	Traité de Paris créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).	<i>Création de la première Assemblée consultative des communautés, qui deviendra le Parlement européen.</i>

25 mars 1957	Signature du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE).	<i>Préambule : « établir une Union sans cesse plus étroite entre les peuples européens » Liberté de circulation des biens, des personnes et des capitaux : l'Européen comme travailleur et agent économique.</i>
1er janvier 1958	L'Europe des Six (France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg).	
2/ VERS UNE EUROPE DES CITOYENS ?		
1er janvier 1973	L'Europe des 9 (entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni).	
10 décembre 1974	Sommet de Paris.	<i>Lancement d'une réflexion sur « les droits spéciaux qui pourraient être attribués aux citoyens européens dans un espace juridique communautaire ». Décision d'élire au suffrage universel les « représentants des peuples des États unis dans la Communauté ».</i>
28 décembre 1975	Présentation du rapport de Léo Tindemans sur l'Union européenne.	<i>Proposition de créer une « Europe des citoyens ».</i>
7 au 10 juin 1979	Première élection du Parlement européen au Suffrage universel.	
1er janvier 1981	L'Europe des 10 (entrée de la Grèce).	
14 février 1984	Adoption par le Parlement européen du Traité sur l'Union européenne (proposé par Altiero Spinelli mais non retenu par les États membres).	<i>Article 3 : « les citoyens des États membres sont par la même des citoyens de l'Union. La citoyenneté de l'Union est liée à la qualité de citoyen d'un État membre ; elle ne peut être acquise ou perdue séparément ».</i>
14 juin 1985	Signature des accords de Schengen par la France, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.	<i>Prévoit la fin des contrôles aux frontières intérieures entre pays signataires.</i>
29 Juin 1985	Conseil européen de Milan.	<i>Adoption des symboles de l'Europe proposés par le Comité Adoninno : un drapeau, un hymne, une fête le 9 mai.</i>
1er janvier 1986	L'Europe des 12 (entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE).	

3/ LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE AU CŒUR DE L'UNION

26 juin 1990	Résolution du Conseil européen de Dublin.	<i>La prochaine conférence inter-gouvernementale sur l'Union politique doit étendre la « notion de citoyenneté communautaire avec les droits spécifiques qui s'y attachent (...) en faveur des citoyens des États membres au titre de l'appartenance de ces derniers à l'Union. »</i>
7 février 1992	Signature du Traité de Maastricht et création de l'Union européenne et de la citoyenneté européenne.	<i>La partie 2 du traité institue la citoyenneté de l'Union : droit de circulation et de séjour ; droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen y compris dans le pays de résidence ; droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales du pays de résidence ; droit de pétition ; droit de protection diplomatique et consulaire.</i>
1er janvier 1995	L'Europe des 15 (entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède dans l'UE).	
Mars 1995	Première mise en application des accords de Schengen par 7 pays membres de l'UE.	
7 décembre 2000	Adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union.	<i>L'Union « place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice ».</i> <i>Ajout des droits de bonne administration et d'accès aux documents à la citoyenneté de l'UE.</i>
1er mai 2004	L'Europe des 25 (entrée de la Pologne, de la République Tchèque, de la Hongrie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Chypre et de Malte).	
29 mai-1er juin 2005	Rejet par référendum du projet de Traité constitutionnel européen en France et aux Pays-Bas.	
2007	Lancement par la Commission européenne du programme « l'Europe pour les citoyens » (2007-2014-2020).	
1er janvier 2007	L'Europe des 27 (entrée de la Bulgarie et de la Roumanie).	

13 décembre 2007	Signature du Traité de Lisbonne qui reprend les principales dispositions du TCE sur la citoyenneté.	<i>Titre 2 sur les « Droits fondamentaux et citoyenneté de l'Union » Intégration de la Charte des droits fondamentaux au Traité. Les citoyens de l'Union « sont soumis aux devoirs prévus par les traités », sans en mentionner de spécifique. Création de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) pour améliorer la participation citoyenne.</i>
4/ UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE EN PANNE ?		
15 décembre 2010	Adoption par le Parlement européen d'un règlement restrictif pour l'Initiative citoyenne européenne.	<i>Enregistrement et validation préalable par la Commission européenne. Nécessité d'un million de signatures provenant d'au moins 7 pays membres.</i>
Avril 2012	Lancement de l'Initiative citoyenne européenne.	
1er juillet 2013	L'Europe des 28 (entrée de la Croatie).	
22 au 25 mai 2014	Record d'abstention aux 8 ^e élections européennes.	<i>42,61% de participation (mais 50,83% en 2019).</i>
23 juin 2016	Référendum au Royaume-Uni sur l'appartenance à l'Union.	<i>Victoire du Brexit par 51,89% des voix.</i>
2019	Réforme du règlement de l'ICE.	<i>4 ICE adoptés seulement depuis 2012.</i>
1er février 2020	L'Europe à 27 (retrait du Royaume-Uni).	
2021	Lancement par la Commission européenne du programme « Citoyenneté, égalité, droits et valeurs » (2021-2027).	
9 mai 2022	Clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.	<i>Consultation de 50 000 citoyens, 43 000 contributions, 325 propositions.</i>

Biographie

Professeur d'histoire contemporaine de l'Europe au XX^e siècle, Michel Catala est également directeur de l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa, responsable du master 2 Ingénierie en projets européens et internationaux, responsable du module Jean Monnet d'EAD Alliance Europa « Les crises de l'Europe dans la mondialisation ».

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation de la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.